

POOLEX

ENERGY SAVING EXPERT



GARANTIE



POMPES A CHALEUR POUR PISCINE POOLEX

POOLSTAR garantit au propriétaire d'origine les défauts matériels et de fabrication de la **POMPE A CHALEUR POUR PISCINE POOLEX** pendant une période **de deux (2) ans**.

Le compresseur est garanti pendant **cinq (5) ans**

L'échangeur à tube en TITANE est **GARANTIE A VIE** contre la corrosion chimique

Les autres composants du condenseur sont couverts pour une période de garantie de **deux (2) ans**

LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA GARANTIE est la date de facturation, **LA GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS DANS LES CAS SUIVANTS :**

- A) Dysfonctionnement ou dommage dérivant d'une installation, d'une utilisation ou d'une réparation non conforme aux consignes de sécurité.
- B) Dysfonctionnement ou dommage dérivant d'un milieu chimique impropre de la piscine.
- C) Dysfonctionnement ou dommage dérivant de conditions impropres à la destination d'usage de l'appareil.
- D) Dommage dérivant d'une négligence, d'un accident ou de cas de force majeure.
- E) Dysfonctionnement ou dommage dérivant de l'utilisation d'accessoires non autorisés.

LES RÉPARATIONS PRISES EN CHARGES PENDANT LA PÉRIODE DE GARANTIE doivent être approuvées **AVANT** leur réalisation et confiées à un technicien agréé. La garantie est caduque en cas de réparation de l'appareil par une personne non autorisée par la société **POOLSTAR**.

LES PIÈCES GARANTIES seront remplacées ou réparées à la discrétion de Poolstar. Les pièces défectueuses doivent être retournées à **POOLSTAR** pendant la période de garantie pour être prises en charge. La garantie ne couvre pas les frais de main d'oeuvre ou de remplacement non autorisés. Les frais de remplacement directs ne comprennent pas le transport de pièces garanties.

FREE HOTLINE

0800 350 325

contact@laboutiquedelapiscine.fr